

Efficacité énergétique

Tout un programme

Maîtriser l'énergie et développer les énergies renouvelables sont les deux grands objectifs du programme d'efficacité énergétique présenté le 6 décembre 2000 par la ministre de l'Environnement, Dominique Voynet.

Le programme d'efficacité énergétique est un des instruments d'application du plan national de lutte contre l'effet de serre. La recherche de l'efficacité énergétique se décline en sept domaines d'action.

❶ Demande des ménages et des entreprises. La moitié de la consommation d'énergie est le fait des ménages et de petites entreprises dans l'habitat et les transports. Mal informés des enjeux de la maîtrise de l'énergie, ils sont faiblement mobilisés. Faute également d'information sur les solutions possibles, sur l'efficacité réelle des différents producteurs ou distributeurs, installateurs de matériel énergétique, ils n'ont pas les moyens de modifier leur demande énergétique. Solutions : Mise en place d'un réseau d'information de proximité : 500 points info énergie, en partenariat avec les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les associations. L'ADEME assurera un financement de 100 000 francs par an et par service, assuré par une personne. Campagne nationale d'information sur la maîtrise de l'énergie. Coût : 30 millions de francs.

❷ Investissements de maîtrise de l'énergie. Création d'un fonds d'intervention pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie. Le FIDEME associera l'ADEME à deux partenaires financiers privés dans un fonds commun de placement à risques. Dotation 2001 : 300 millions de francs.

❸ Transports. En ville, l'idée est de développer les transports collectifs urbains et les modes de transport propres. D'où la relance des plans de déplacements urbains. 500 millions de francs affectés en 2001 par le ministère de l'environnement aux plans adoptés, plus 60 millions de l'ADEME. Pour les marchandises, le but est de développer le transport combiné route/rail. Financement METL en 2001 : 740 millions de francs, plus 90 millions de francs de l'ADEME ; Côté véhicules, on envisage de créer un crédit d'impôt de 10 000 francs maximum pour les particuliers ou entreprises acquérant un

véhicule fonctionnant au GPL, au GNV, ou véhicule hybride.

❹ Habitat. Pour le neuf, la réglementation thermique de 1988 est renforcée. Pour l'ancien, des opérations programmées d'amélioration thermique seront engagées, par un partenariat commune/ADEME/Etat/département ou région. A l'étude : un fonds de réhabilitation thermique de l'ancien, inspiré du FIDEME.

❺ Maîtrise de la consommation d'énergie des entreprises. Vers une taxation des consommations intermédiaires d'énergie des entreprises industrielles et tertiaires en fonction du nombre de tonnes de carbone émises. Le taux de la taxe est fixé à 260 francs par tonne. Les entreprises qui s'engagent dans un programme volontaire de réduction de leur consommation d'énergie bénéficieront d'un crédit d'impôt de 520 francs par tonne évitée.

❻ Energies renouvelables. Fixation d'un prix de rachat de l'énergie éolienne par EDF : 55 centimes par Kwh. C'était la condition *sine qua non* du développement de l'éolienne. La dotation de l'ADEME pour le développement des énergies renouvelables accrue de 200 millions de francs en 2001.

❼ Renforcement des moyens de l'ADEME. Création d'une centaine de postes. Budget 2001 de l'ADEME : 1,5 milliard de francs.



ARCHIVES DE LA CGEA.

la mise en œuvre du volet énergie de la TGAP. En effet, le véritable décollage des énergies renouvelables, conjugué à la relance de la sensibilisation du grand public, laisse espérer des gains d'émissions de carbone comparables à ceux envisagés grâce aux instruments fiscaux dont la mise en œuvre est retardée. Sous réserve de nouvelles propositions concernant l'extension de la TGAP aux consommations intermédiaires d'énergie, nous sommes donc bien aujourd'hui sur une trajectoire menant aux objectifs de Kyoto. ■

A droite, inauguration de la première ligne de tramway à Marseille en 1876. En haut, le réseau vu en 1890.

*27, rue Louis Vicat
75737 – Paris cedex 15
France
Tél. : +33 (0)1 47 65 20 00
Fax : +33 (0)1 46 45 52 36

